

DÉPARTEMENT Côtes d'Armor
ARRONDISSEMENT Lannion

Convocation du 18/09/2026
Nombre en exercice : 11
Nombre Présents : 10
Nombre de suffrages : 11
Dont Nombre de procuration : 01

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE du jeudi 24 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-quatre du mois de septembre à 19 heures, les membres du conseil municipal de Mantallot, légalement convoqués se sont rassemblés en la maison commune sous la présidence de Monsieur Pascal COURGIBET Maire.

Présents : Pascal COURGIBET, Christelle BERGEROT, Jean-Louis THEBAULT, Marie-Laure PAGÈS, Guillaume LE CORRE, Anne-Marie KERAMBRUN, Romuald EVEN, Mélanie SADOU, Mickaël LE GALL, Laurence NEHR, David POCHIC

Absents excusés et/ou ayant remis procuration : Anne-Marie KERMABRUN donne pouvoir à Pascal COURGIBET

Absents :

Secrétaire de séance : Romuald EVEN

Objet : DM 01/2026

Le Maire expose que notre Comptable au Service de Gestion Comptable de Lannion (SGC) nous demande de réaliser une opération au chapitre 13

Chapitre 13 / compte 13361 = 169 420 euros (Dépenses)

Chapitre 13 / compte 13461 = 169 420 euros (Recettes)

Après délibération, Le Conseil Municipal à l'unanimité

VALIDE la décision modificative n°01 de l'exercice 2026.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer les pièces nécessaires.

Le secrétaire de séance,
Romuald EVEN



Le Maire,
Pascal COURGIBET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.